

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00086 et D08-01-18/B-00087
Propriétaire(s) : Jacques Bisson
Emplacement : 59, 61, promenade Central Park
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : partie de l'îlot 64, plan enr. 4M-1008
Zonage : R3Q[877]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite établir des titres fonciers distincts pour chacune de ses deux habitations en rangée existantes faisant partie d'une rangée de sept habitations.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 23 à 26 du plan 4R-14019. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00086	5,43 m	32 m	173,11 m ²	23 et 24	61, prom. Central Park une habitation en rangée
B-00087	5,51 m	32 m	175,59 m ²	25 et 26	59, prom. Central Park une habitation en rangée

Les demandes indiquent que les parties 23 à 26 font actuellement l'objet d'une servitude tel qu'énoncé dans les Instr. n^{os} LT1140438 au bénéfice de Bell Canada, LT1140440 au bénéfice de Rogers Ottawa Limited, LT1142547, une servitude temporaire au bénéfice d'Ashcroft Developments Inc. et sous réserve de droits énoncés dans l'Instr. LT1142547.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.